

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
06 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 06 août, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 01 août 2020.

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Jeannine CHARPENTIER, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle GANNE-FORT, M. Marc LEMOINE, M. Hervé ROBIN M. René VIAL, Mme Véronique WANNECQUE.

Procurations : de M. Frédéric MELMOUX à Mme Anne-Marie FITOUSSI ; de M. Gêrôme BLANC à M. René VIAL.

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. René VIAL

La séance est ouverte à 20h05

1) Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée pour chaque Commune à l'issue du renouvellement des Conseils Municipaux.

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur les modifications des évaluations, ou des nouvelles évaluations, des locaux d'habitations. Ces évaluations sont proposées par les services des impôts.

Le Conseil Municipal est invité à proposer une liste de 24 personnes, contribuables sur la Commune. La Direction Générale des Finances Publiques désignera parmi ces 24 propositions, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal propose la liste ci-dessous :

Éric ARTHAUD	Jean-Claude GRAS	Marjorie ROBIN	Pierre-Olivier SERRA-MUNTANER
Philippe BLANC	Agnès LEMOINE	Daniel ROBIN	Agnès VALLON
Jean-Louis BARTHALAY	Jean LEGER	Christian PICCIOLI	Maurice VACHIER
Jacqueline BONNET	Frédéric MELMOUX	Jean-Louis POITE	Colette VIAL
Anita Yolande BONZI	Pierre MORIN	Jean-Pierre PUPOVAC	Jean-Louis VERDURE
Isabelle GANNE FORT	Michel RABATEL	Valérie SALÉ	Christian ZANARDI

Adopté à l'unanimité.

2) Désignation du représentant de la Commune à l'association Nordic Isère.

Considérant l'adhésion de la commune à l'association Nordic Isère ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un suppléant, afin de représenter la commune au sein de l'association Nordic Isère ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'association des Communes Forestières de l'Isère ;

Madame La Maire recueille les candidatures aux fonctions de délégué communal et suppléant :

- M. Frédéric Melmoux est candidat titulaire et M. Alain Bailly est candidat suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité leur candidature et désigne :

- M. Frédéric Melmoux - Titulaire
- M. Alain Bailly – Suppléant

3) Désignation des conseillers représentants de la Commune aux Commissions Intercommunales de la Communauté de Commune du Trièves.

Madame La Maire fait connaître les domaines de compétence de la Communauté des Communes du Trièves, pour lesquels des commissions vont être créées et pour lesquelles il peut être procédé à la désignation de représentants communaux titulaires et suppléants – et présente une liste de propositions.

Après discussion la commune sera représentée selon les domaines par les conseillers municipaux tels que présenté ci-dessous

	Titulaire	Suppléant
Economie Agriculture	Isabelle Ganne-Fort	Gérôme Blanc
Déchets	Thierry Balazun	Anne-Marie Fitoussi
Urbanisme logement paysage	Alain Bailly	Isabelle Ganne-Fort
Culture Patrimoine	Frédéric Melmoux	Isabelle Ganne-Fort
Jeunesse	Jeanine Charpentier	Véronique Wannecque
Finances	Marc Lemoine	René Vial
Tourisme/sentiers	Frédéric Melmoux	Alain Bailly
Petite enfance	Véronique Wannecque	Jeanine Charpentier
Affaires scolaires	Anne-Marie Fitoussi	Jeanine Charpentier

Adopté à l'unanimité

4) Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

Vu le code général des collectivités locales,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population (du 21 janvier au 20 février 2021).

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement. Il sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se chargera de la préparation de la collecte et de son suivi, ainsi que de l'encadrement des agents recenseurs.

Après discussion, Mme Isabelle GANNE-FORT est désignée coordonnatrice communale du recensement général de la population 2021.

Adopté à l'unanimité

5) Isolation des combles perdus des bâtiments communaux

La Commune s'est engagée dans un projet proposé par le Département, favorisant l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. (Combles de la salle des fêtes et de l'école)

En partenariat avec CertiNergy & Solutions, une campagne d'isolation va être menée.

Mme La Maire présente le projet de convention entre la Commune et CertiNergy portant sur les travaux d'isolation des combles par soufflage et ayant pour objet :

- De déterminer le montant de la prime CEE versée par CertiNergy en contrepartie de la transmission exclusive de documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de CE ;
- De définir les modalités de versement de la participation financière au profit du maître d'ouvrage après réception des travaux

Les visites techniques, analyse et devis seront réalisés après acceptation de la convention.

Adopté à l'unanimité.

6) Martelages 2020

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal de la lettre de M. Stagnoli Patrick, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 exposé ci-dessous :

- Passage en coupe de la parcelle forestière n°110 ;
- Report des parcelles forestières n°44 – 94 – 95 – 97 – 99 compte- tenu du contexte économique dû au dépérissement de l'épicéa ;
- Suppression de la parcelle forestière 96 (exploitée en 2013) et 100 (inaccessible) ;
- Concernant la vente des bois aux particuliers, Le Conseil Municipal autorise l'Office National des Forêts à réaliser des contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des concessionnaires et sans possibilité de revente.
- Décide que la délivrance des bois d'affouage se fera après façonnage ;
- Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme La Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant pourront assister aux martelages des parcelles.

Adopté à l'unanimité

7) Modification de l'emploi de la secrétaire de mairie

Madame La Maire, présente une proposition de modification de l'emploi de la secrétaire de mairie en accord avec l'agent dans les conditions suivantes à partir du 1^{er} janvier 2021 :

7.a) Diminution du temps de travail de 32h30 à 20h sous réserve que l'agent soit recruté sur une autre commune à raison de 20h également.

- Suppression du poste de Rédacteur Principal 1^{er} Classe à 32h30/semaine et création du même poste à 20h/semaine et du poste à 20h/semaine sur le grade immédiatement supérieur.

La suppression du poste est soumise à l'accord préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, qui en sera saisi.

- Modification des jours et horaires d'ouverture au public à partir du 15 octobre 2020 : le lundi matin de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h30. En dehors de ces plages d'ouverture au public, une permanence téléphonique sera assurée le mardi après-midi de 14h00 à 16h30.

- Mise en place de rendez-vous pour les informations et/ou dépôts des dossiers d'urbanisme.

7.b) Le Conseil Municipal est informé que l'agente sera également mise à disposition d'une autre Commune à raison de 4h30 par semaine à compter du 15 octobre au 31 décembre 2020.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les propositions ci-dessus.

Fin de séance à 21h20

Informations diverses :

Les frais de scolarité des enfants bénéficiant de dérogations pour être scolarisés sur les écoles de Mens s'élèvent à 4 147.38 pour l'année scolaire 2019-2020. Madame la Maire souhaite intervenir auprès de la Communauté de communes afin d'obtenir annulation et revoir les modalités de facturation.

La remplaçante de l'actuelle agente aux services de l'agence postale et scolaires a été recrutée jusqu'au 23/07/2021, sur la base d'un contrat aidé, subventionné à 50%.

Prochain Conseil Municipal le 10 septembre 2020 à 20h00

La Maire

Anne-Marie FITOUSSI